



LES COMITÉS DE QUARTIER

Ville de Colomiers



**REUNION DU 01 FEVRIER 2018
18h30/20h00**

LIEU : HOTEL DE VILLE

**Objet : Compte-rendu de réunion / Projet d'Embellissement citoyen
De la place du Val d'Aran**

PARTICIPANTS :

Antoine ESPONDA CQ
Francis CABE CQ
Hakim BENHAMIDA CQ

Jean-Claude DELMAS CC
Elisabeth RIGAL CC
Carrine MONROCQ CC

Francis BIGUZZI MC
Mireille BERTHOLIO CC

Après avoir remercié les participants pour leur présence, et excusé les personnes absentes, le Service Démocratie Locale représenté ce jour par Alexandre SERRI rappelle le cadre du projet et l'objet de la réunion.

Rappel des objectifs du projet → dans l'intervalle de la réalisation du renouvellement urbain programmé dans le cadre de la Politique de la Ville et des quartiers prioritaires, une proposition associant les habitants et les services municipaux visant à l'amélioration du cadre de vie sur la place. Le principe d'embellissement peut tant se traduire par différentes actions rendant le quartier plus agréable, que par l'embellissement au sens de l'humanisation et du vivre ensemble.

Avant de poursuivre l'ordre du jour de la rencontre, les participants souhaitent des précisions sur les périmètres, compétences et différences entre Comité de quartier et Conseil citoyen. En effet, ces deux instances sont des lieux de dialogue, d'information et de concertation où se rencontrent habitants et acteurs locaux ayant pour objet l'amélioration du cadre de vie, l'animation, la valorisation et la promotion des quartiers. Ces compétences pouvant se chevaucher, les citoyens expriment un besoin d'éclaircissement.

Comité de quartier → La loi du 27 février 2002, relative à la participation citoyenne, rend obligatoire pour les communes de 80 000 habitants la création de conseil/comité de quartier. Présentant les dispositions qui organisent la participation des habitants à l'action publique locale, le ministre de l'Intérieur de l'époque a estimé nécessaire de créer des comités de quartier dans toutes les villes de plus de 80 000 habitants. Cette définition



strictement encadrée par la loi n'interdit pas aux communes comprise entre 20 000 et 80 000 habitants d'exercer leur pleine liberté et donc de créer ou non, selon leur vœux, des comités de quartier, ce qui est le cas à Colomiers. L'équipe municipale a fait de la participation un axe important du projet politique qu'elle porte et entend mettre en œuvre. Ainsi, le premier axe de ce projet s'intitule « Le citoyen acteur de sa ville » s'est notamment traduit par la mise en place de six comités de quartier. Fondé sur l'ambition de développer la participation citoyenne et de mobiliser les habitants, il s'agit pour la municipalité d'impliquer les citoyens le plus en amont possible, afin de permettre une meilleure prise en compte de leur point de vue.

Conseil citoyen → La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21/02/2014 impose la constitution d'un conseil citoyen participant à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation du contrat de ville. Son statut juridique est celui d'une association. Le contrat de ville représente le document de référence actant les engagements des différentes parties prenantes (état, villes, métropole...) à se mobiliser au service d'amélioration dans la vie de ces quartiers dits prioritaires.

Un rapide point est fait sur l'état d'avancement des travaux d'embellissement Cf. PPT rencontre du 21 décembre :

- Suppression des arches,
- Déplacement de l'aire de jeux du 29 allée du Val d'Aran générant des nuisances et des jeux à ressort de la halte-garderie et agrandissement de l'aire de jeux située sur la place,
- Remplacement des bancs et des poubelles situés sur la place,
- Nettoyage des jardinières,
- Taille des massifs dans les jardinières et/ou suppression des sujets abimés (élément participant du sentiment d'insécurité sur la place en raison du manque de visibilité),
- Végétalisation des jardinières,...

Alexandre rappelle l'objectif de ce temps de rencontre consistant à se projeter collectivement sur une journée (puis d'autres) de valorisation, d'animation et d'invitation des habitants à collaborer autour de ces embellissements. Pour ce faire, différentes commissions ont été mises en place avec les citoyens et permettent de travailler par thématique ; la présente commission dédiée au Cadre de vie s'appuie sur de premières propositions/contributions citoyennes partagées le 21 décembre dernier :

- Plantations dans les jardinières le 26 mai avec les habitants

Le service des Espaces verts a d'ores et déjà procédé aux commandes des arbres et plantes qui seront positionnés dans les jardinières. Les choix d'essences et de colories avaient précédemment été partagés et validés par les citoyens. Désormais achetées, ces plantations ne pourront malheureusement patienter jusqu'au 26 mai. En revanche, les espaces verts proposent de conserver l'un des oliviers dédiés aux grandes vasques longeant la copropriété Pyrénées 2 afin de procéder symboliquement à sa plantation avec les habitants le 26/05. Les citoyens valident cette proposition qu'ils relayeront au reste du groupe le 15/02. En complément, ils proposent de dénommer cet arbre « Arbre de la Citoyenneté » ou « Arbre de la Fraternité »

- Peinture des jardinières longeant la copropriété Pyrénées 2

Les citoyens avaient proposé de peindre ces supports afin d'égayer la place par de la mise en couleur. Le groupe propose en séance une variante consistant à accorder les couleurs avec celles de la copropriété Pyrénées 2, elle-même en cours de réhabilitation.



- Recyclage des déchets

Les citoyens avaient précédemment indiqué être intéressés par des actions sur le sujet. Toulouse Métropole propose une action de sensibilisation à ces questions au travers d'un atelier de confection de papier recyclé à l'attention des enfants. Les citoyens valident également cette proposition en vue d'un atelier le 26 mai prochain.

- Constat de présence de mousse

Alexandre rappelle l'interdiction s'appliquant aux collectivités quant à l'utilisation de produits phytosanitaires. Aussi, les citoyens demandent si la balayeuse TM peut participer de la résolution de cette problématique ; le cas échéant, les citoyens proposent une mobilisation citoyenne pour un nettoyage manuel dont la forme reste à définir.

- Opération de nettoyage des déchets

Action consistant à inviter les habitants du quartier à venir ramasser les déchets considérant qu'une démarche citoyenne permet généralement un meilleur respect de son environnement par les usagers. Proposition validée par les citoyens.

- Organisation de concours

Il est proposé l'organisation d'un concours dont le thème serait le quartier de demain. Cette initiative permettrait de se projeter vers l'avenir sans pour autant oublier l'actuel quartier et ses potentialités. Des lots pourraient récompenser les participants. Proposition validée par les citoyens.

- Mise en place d'un jardin partagé ou pédagogique // Action des Permagiciens

Bien que différents points de vue s'opposent dans l'appréhension de ce sujet, le groupe s'accorde sur l'intérêt de ces démarches et émet les préconisations suivantes :

- Constituer un groupe d'habitants intéressés avant de lancer une éventuelle démarche
- S'assurer de la participation de la maison citoyenne
- Permaculture → redimensionner la première initiative et l'accompagner tant en termes de suivi qu'en termes de communication et de pédagogie.

Proposition complémentaire aux précédentes : mise en place d'un composteur collectif ; les participants échangent sur les avantages et les inconvénients de cette contribution.

- Proposition de peinture des grilles des commerçants installés au bas de la copropriété Pyrénées 2

Lors de la fermeture des commerces, ces grilles assurant la sécurité des enseignes ne sont pas particulièrement agréables à regarder. A l'image de commune ayant réalisée des peintures en trompe l'œil, cette proposition pourrait concourir à l'embellissement de la place. Faute de temps, cette proposition ne fait pas l'objet des débats nécessaires à un positionnement commun. Il est de plus à noter que ces rideaux métalliques sont propriétés des commerçants.

